

## Objectifs

Le service assure deux types de comptabilité :

- La comptabilité des personnes protégées qui se rapporte aux mouvements financiers générés dans le cadre de mesure de protection exercées par le pôle ASPP de l'UDAF,
- La comptabilité générale qui traite des opérations passées au nom de l'institution ou de partenaires.

Quel que soit le domaine d'intervention, le service financier et comptable de l'UDAF s'astreint à répondre aux objectifs suivants :

- Sécuriser et assurer la traçabilité des flux financiers et comptables,
- Garantir la conformité de l'établissement des comptes par une juste application de la norme et/ou le respect de bonnes pratiques.

En qualité de service support, le service financier et comptable accompagne les services métiers dans la recherche d'efficacité en mettant à leur disposition des outils d'information utiles et lisibles.

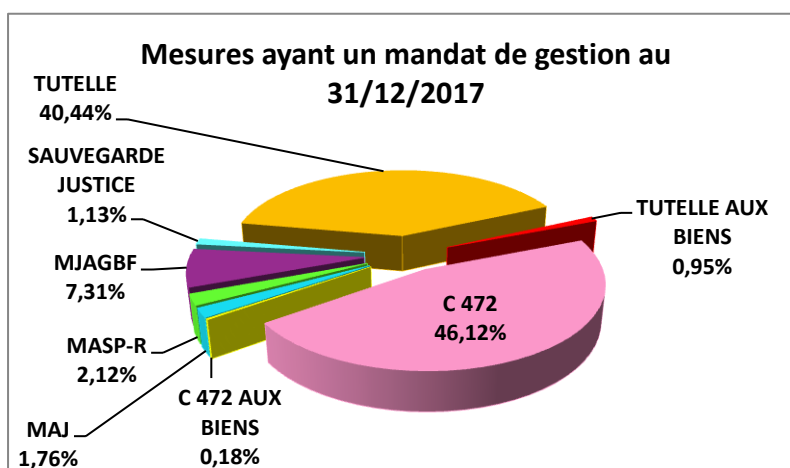
En ce qui concerne la comptabilité générale, cela se traduit par un suivi approfondi des dépenses ou recettes sur les postes budgétaires que les directions de service peuvent maîtriser ou la mise en place permettant davantage d'autonomie de gestion par les services et un contrôle de gestion adapté.

Pour la comptabilité des personnes protégées, il s'agit d'améliorer la lisibilité des écritures comptables destinées aux majeurs et pour les comptes rendus de gestion, et d'informer les mandataires et délégués sur les points techniques comptables.

## Eléments statistiques

### *Concernant la cellule « comptabilité personnes protégées »*

Les données quantitatives relatives au nombre de mesures sont des indicateurs pertinents de l'activité comptable : sur les 4 993 mesures recensées pour l'exercice 2018, 4 419 mesures consistaient en un mandat de gestion.



La gestion budgétaire de ces mesures emporte un certain nombre de missions :

- Le suivi des flux entrants et sortants sur les 22 223 comptes bancaires répartis comme suit :

ASS.VIE/ TITRES	COMPTES INDIVIDUELS			COMPTES PLACEMENT				Total général
MJPM	MAJ	MASP	MJPM	MAJ	MASP	MJAGBF	MJPM	
2 035	75	87	3 994	50	71	228	15 683	22 223

- **Le paiement des créanciers** : 145 048 factures ont été traitées pour l'année 2018 ;
- La sécurisation de ces paiements nécessite le contrôle préalable des coordonnées bancaires des **nouveaux créanciers**, 1 512 créanciers ont ainsi été créés en 2018 ;
- **La gestion des recettes** : en 2018, plus de 175 millions d'euros de recettes ont crédité les comptes de gestion des personnes accompagnées, dont 13,6% relèvent de la CAF. L'identification de ces recettes est d'autant plus importante qu'elles déterminent l'assiette de prélèvement des frais de mesure ;
- La mise en place de différents **moyens de mise à disposition de liquidités ou de moyens de paiement** pour les personnes protégées adaptés à leur besoin: mise en place d'envoi de fonds vers leur compte personnel (pour les mesures d'accompagnement et de prestation), bons d'achats (19 786 imprimés et suivis en 2018), notamment ;
- **La gestion des cartes bancaires** nécessite également un suivi très important : 1 590 cartes bancaires ont été transmises aux mandataires et délégués pour remise à la personne accompagnée et 403 courriers d'opposition ont été rédigés.

#### *Concernant l'activité de comptabilité générale*

26 budgets ont été suivis en 2018, de leur établissement jusqu'à la réalisation des comptes de résultat, en passant par toutes les opérations comptables en découlant.

12 309 demandes de frais professionnels ont été traitées par la comptabilité générale en 2018 suite à déclaration, via un logiciel spécifique, par les salariés, dans le cadre de leur mission.

La gestion du fonds d'aide à la mobilité a généré, en 2018, l'instruction de 306 dossiers collectifs ou individuels pour un montant total de 16 006.32 €.

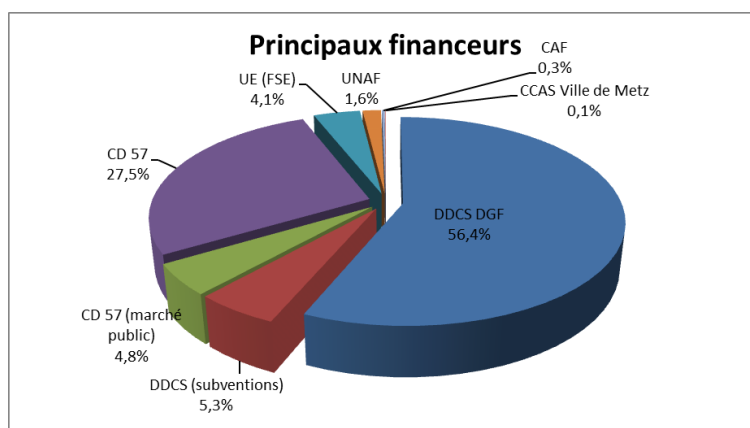
Le pilotage de la masse salariale s'effectue en lien avec le service des ressources humaines. Le mi-temps de cadre dédié à cette mission a permis de fiabiliser davantage les prévisions sur ce poste budgétaire qui représente les trois quarts du budget de l'association.

## Financiers

Les modalités de financement et les procédures budgétaires diffèrent selon les activités. Ainsi les services sociaux et médico-sociaux (services MJPM-MAJ, MJAGBF, CHRS et CHE) sont soumis aux dispositions du code de l'action sociale et des familles et font l'objet de financements arrêtés par la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS).

A l'exception de l'activité MASP, financée dans le cadre d'un marché public, les autres activités de l'UDAF sont financées par des subventions de différentes institutions et font l'objet de conventions spécifiques.

Depuis novembre 2017, les activités des pôles ASPP et hébergement logement financées par l'Etat font également l'objet d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) conclus pour une période de 5 ans avec la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) de Moselle.



## Faits marquants

### *Au titre de l'ensemble du service financier et comptable*

Le service financier et comptable a participé aux portes ouvertes organisées par les services supports à l'occasion du premier anniversaire de l'emménagement à Mercy. Cet événement a été l'occasion de présenter et d'échanger autour des missions des services du siège avec les autres services de l'UDAF. Le bilan positif de la journée incite à renouveler l'opération avec d'autres modalités, notamment l'ouverture vers les partenaires extérieurs.

### *Au titre de la comptabilité des personnes protégées*

#### **La réforme des frais de mesure : réorganisation interne et communication externe**

Mise en œuvre par le décret n° 2018-767 du 31 août 2018 relatif au financement des mandataires judiciaires à la protection des majeurs a profondément, cette réforme a pour objectif d'harmoniser les modalités de rémunération par les majeurs des mandataires individuels et de services de mandataires judiciaires et limiter les financements par les majeurs au coût de la prestation.

Entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2018, cette réforme a nécessité l'adaptation des outils informatiques mais également des pratiques des différents services concernés, la temporalité et la nature des informations nécessaires ayant évolué.

Enfin, cette réforme, dont l'impact est sensible pour les majeurs protégés, a nécessité une information auprès des mandataires judiciaires afin qu'ils possèdent les éléments d'explication nécessaire pour leur accompagnement. Les outils de la loi 2002-2 ont également été mis à jour.

#### **De nouvelles modalités de communication entre la comptabilité et le service métier pour un meilleur service rendu aux personnes accompagnées par l'UDAF**

L'organisation de l'information relative à la réforme des frais de mesure s'est traduite par une visite sur chaque site ASPP de la comptabilité pour aborder différentes thématiques communes. Ces réunions ont été l'occasion pour les équipes de se rencontrer, de présenter les missions, d'expliquer certaines procédures, de soulever des difficultés pour pouvoir y remédier, à court ou moyen terme selon les problématiques.

Cette action a montré l'intérêt de la communication directe, qui devra perdurer notamment avec la participation de la comptabilité aux réunions services lorsque l'ordre du jour le nécessitera. D'autres modalités de collaboration sont à l'étude, telle que l'organisation de la présence ponctuelle des comptables sur les sites pour répondre aux sollicitations plus générales des mandataires, délégués et secrétaires.

### *Au titre de la comptabilité générale*

#### *Un suivi comptable en évolution*

Le développement de nouvelles activités au sein de l'UDAF se traduit, au sein de la comptabilité générale, par la mise en place d'un nouveau compte analytique pour le suivi des charges et recettes afférentes à ces nouvelles activités. De nouveaux outils de suivi sont également nécessaires pour s'adapter aux spécificités des modalités de financement et répondre aux attentes des financeurs. A titre d'exemple, l'intermédiation locative est financée par un forfait par appartement, il convient donc d'opérer un suivi des charges et recettes par appartement.

Enfin, dans le cadre de la recherche de cofinancement, le service gère la réponse à de plus en plus d'appels à projets émanant notamment des communautés de communes et de la politique de la ville.

#### *Le développement de nouvelles modalités de gestion en interne*

L'année 2018 a été l'année de mise en œuvre d'une nouvelle procédure de gestion des fournitures de bureau basée sur un conventionnement avec chaque pôle qui leur donne une autonomie de gestion dans le cadre de règles communes et d'un budget défini par service.

Cela permet de s'adapter au plus près des besoins des services et de positionner davantage la comptabilité générale dans une mission de contrôle de gestion.

Cette première année a nécessité l'organisation d'une information des services sur la procédure et sur l'outil choisi.

Si une baisse des dépenses est d'ores et déjà constatée, un bilan approfondi tant quantitatif que qualitatif sera réalisé fin du premier semestre 2019. Ce bilan, partagé avec les services, permettra de modifier, le cas échéant, la procédure mais également d'envisager le développement de ce mode de gestion à d'autres postes de dépenses.

### *Des outils de suivi à disposition des services*

La comptabilité générale a, depuis de nombreux exercices, organisé le suivi de l'exécution budgétaire au cours de l'année. En 2018, des outils de suivi sur certains postes particuliers (investissement, frais de déplacement et l'affranchissement) ont été transmis aux directions de pôles fin août, pour les sensibiliser à la situation financière de leurs services et permettre d'éventuels réajustement lors du dernier quadrimestre. Cette action sera renouvelée en 2019 en s'adaptant davantage aux besoins exprimés par les services. Le travail réalisé sur le suivi de la masse salariale devrait également permettre de développer une communication à destination des directeurs et des cadres sur ce poste qui représente près de 75% du budget des services. Ces éléments sont d'autant plus utiles à l'encadrement qu'ils donnent des clés de compréhension sur certaines prises de décision.